



Doc. 14837  
10 avril 2019

## **Situation des migrants et des réfugiés dans les îles grecques: il faut redoubler d'efforts**

### **Amendement<sup>1</sup> n° 6**

déposé par la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées

*Dans le projet de résolution, après le paragraphe 9.3.9, insérer le paragraphe suivant:*

«mettre en place un système commun de répartition de manière à alléger effectivement le fardeau qui pèse sur les États membres situés en première ligne;».

---

1. 2019 - Deuxième partie de session

